

INFOS

flash

Saint-Germain-Laval n°1/99
N° ISSN 0991-2843



L'école du Petit Buisson

- Les vœux du Maire
- L'intercommunalité en débat

- Les vœux du Maire page 3
- Dossier : la sécurité du 403, un pari bien engagé pages 4 et 5
- L'intercommunalité en débat page 6
- Recensement de la population : c'est pour bientôt page 7
- Brèves page 7
- Si l'on parlait un peu de l'eau !!! pages 8 et 9
- Les bruits de voisinage page 10
- Communiqué de presse : les Compagnons du Devoir page 10
- E.S.L. Section anim' page 11
- Tennis de table - A.C.S.G. Entente de la Bassée pages 12 et 13
- Le club de l'Age d'Or page 13
- E.S.L. Karatedo Shotokan page 14
- Association culturelle et sportive page 14
- E.S.L. Yoseikan Dakaïto Ryu page 15
- Etat civil 1998 page 15

La sécurité du 403 : un pari bien engagé

Infos Flash Bulletin
d'informations municipales.

Directeur de la publication :
J.C. Lentès, Maire.

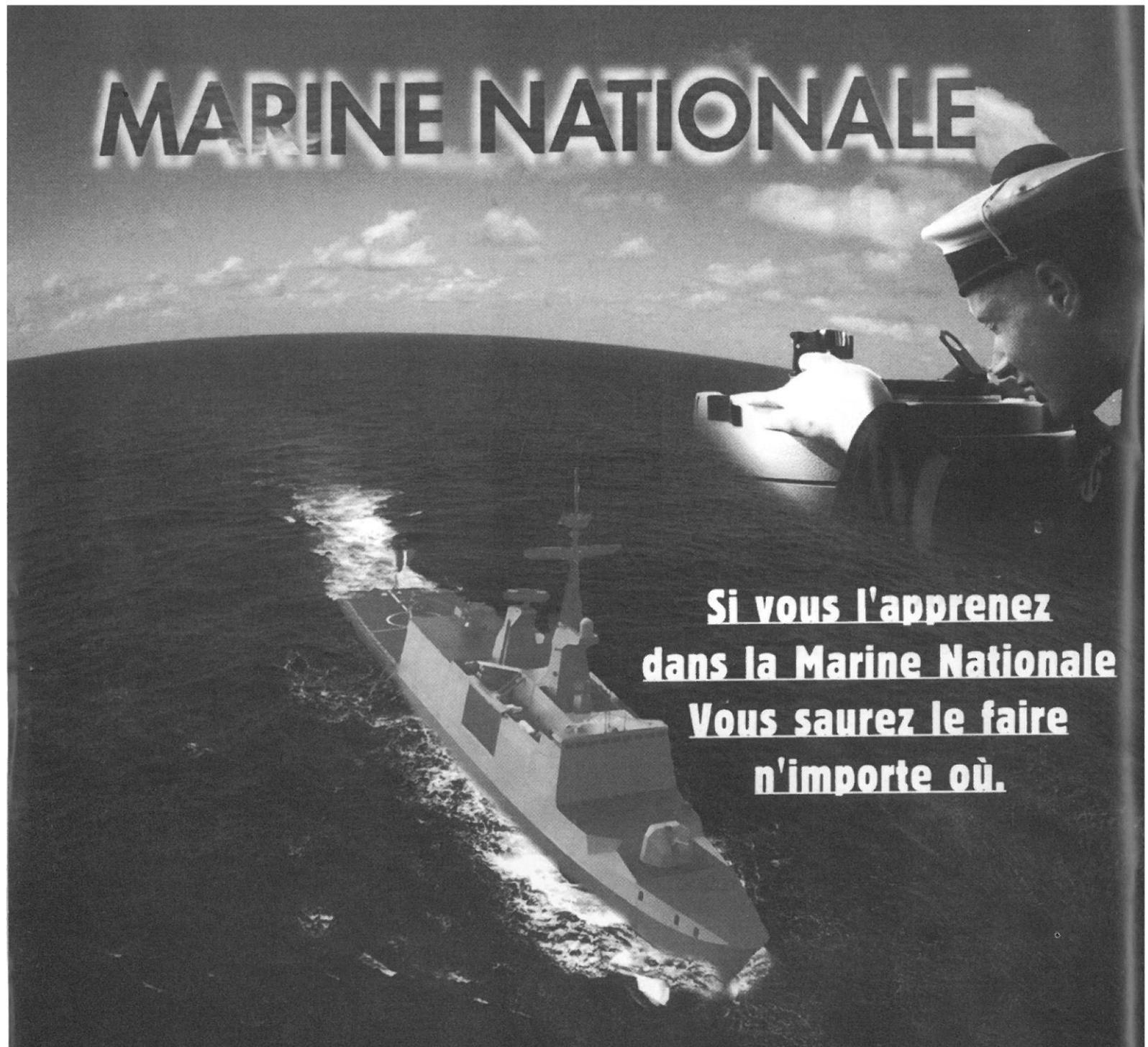
Responsable de la rédaction :
P. Legay, J.J. Béguine.

Maquette et conception :
C. Legay, C. Passeri

Impression :
Compo Grama 01 46 56 14 44.

Rédaction et distribution :
Mairie de Saint-Germain-Laval
77130

MARINE NATIONALE



**Si vous l'apprenez
dans la Marine Nationale
Vous saurez le faire
n'importe où.**

Manceuvrier - Navigateur timonier - Météorologiste - Mécanicien d'armes
Electromécanicien de sécurité - Mécanicien d'aéronautique - Mécanicien naval
Electronicien de bord d'aéronautique - Radariste navigateur aérien
Contrôleur d'aéronautique - Cuisinier - Commis aux vivres - Maître d'hôtel
Marin pompier - Transfiliste - Secrétaire militaire - Fourrier - Informaticien
Photographe - Infirmier - Fusilier marin - Electronicien d'aéronautique
Electromécanicien d'aéronautique - Détecteur - Electronicien d'armes
Détecteur anti-sous-marins - Electrotechnicien - Radiotélégraphiste - Transmetteur

La Marine recrute 150 officiers
et plus de 3400 marins,
hommes et femmes
(Officiers mariniers et équipages)...



PRIX APPEL LOCAL
N° Azur 0 801 038 038

Du 18 au 30 janvier 1999

RENSEIGNEZ - VOUS !

MINITEL : 3615 MN (1,29 fr 1a mn)

INTERNET : <http://www.defense.gouv.fr/marine>

e-mail : Marine.infocarrieres@wanadoo.fr

Les vœux du Maire

A l'occasion de la nouvelle année, je tiens à exprimer à l'ensemble des administrés de la commune mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite, tant dans la vie personnelle que sur le plan professionnel.



Afin d'affronter avec succès le nouveau contexte européen, 1998 a été une année de préparation de l'avenir, avec la remise en cause pour certains d'entre nous, qui ont dû s'adapter à de nouvelles technologies.

Une année aussi d'interrogation, de doute parfois, mais aussi d'espoir face aux grands mouvements du monde environnant, qui ont de grandes répercussions sur notre vie quotidienne.

Mais chacun d'entre nous a sa propre lecture de l'évolution actuelle et pour réussir cette marche vers l'avenir nous avons à construire ensemble un «sens du commun», c'est-à-dire ce qui rassemble au-delà des différences.

Pour cela, que l'ère nouvelle que nous allons vivre, soit riche de dialogue et de compréhension mutuelle pour ainsi nous apporter nos succès porteurs de développement. Cependant, ces succès nous ne les savourerons pleinement que si, dans l'exercice de notre vie quotidienne, chacun d'entre nous prend garde à sa propre sécurité et celle de son entourage.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire,
J.C. LENTÈS

Encore du vandalisme



La facture risque d'être encore lourde pour les habitants de Saint-Germain-Laval : désolation, écœurement, exaspération, le résultat est triste à voir. Peut-on parler de naufrage de la civilisation, envahie par ces nouveaux barbares ?

Cela coûte quelques milliers de francs chaque année à notre collectivité, pour remettre en état les dégradations commises. Il devient important que ceux qui «cassent» sachent qu'ils risquent d'être punis un jour, de cette imbécile insouciance dans l'indifférence la plus totale, pour qu'aujourd'hui ce membre agresseur devienne demain la misérable victime.

Dans ce carrefour, les feux tricolores d'une supériorité technique incomparable, l'organisation rambotiste sans faille, dans un combat acharné, a vaincu l'ennemi avec un héroïsme simpliste, privant à tout jamais les éléments essentiels de sécurité.

Aujourd'hui, certains d'entre nous aimeraient bien retrouver la discipline et le pouvoir de nos grands-pères.

Il n'en coûtera pas moins, pour cette petite expédition nocturne, à notre collectivité la bagatelle de 30 000 F.

Dossier : la sécurité du 403, un pari bien engagé

L'historique :

Notre commune traversée par 2 voies départementales d'une longueur approximative de 3 à 4 km, est l'objet d'un interminable parcours de véhicules, circulant à des vitesses bien au-delà du raisonnable. Ces excès sont bien souvent source d'une forte insécurité.

Pas moins de plusieurs accidents corporels, à l'origine de 3 décès en l'espace d'une dizaine d'années.

Si les piétons ont appris à être sur leurs gardes vis-à-vis de la circulation en longeant ces axes, en revanche les risques se cristallisent aux endroits où il existe une vraie vie urbaine (abords du centre commercial, abords des écoles, traversées des carrefours), et par conséquent une activité piétonne intense à certains moments.

A l'époque le choix avait été d'apporter plus de confort aux automobilistes, les travaux de construction du 403 ont eu pour conséquences de détériorer la sécurité des riverains. Confort accru signifie aussi, en effet, plus grande vitesse : souvent difficile à admettre, le bien fondé d'une telle affirmation n'est pourtant plus discuté par les techniciens eux-mêmes. Dans une traversée d'agglomération, il importe de faire en sorte que les conducteurs ne se sentent pas maîtres de l'espace public, telle une étude de sécurité réalisée par un architecte urbanisme pour le compte de la Direction de l'Équipement, dont les conclusions sont les suivantes : « il s'agit aujourd'hui de faire comprendre aux automobilistes qu'ils sont en milieu urbain et qu'en milieu urbain il existe aussi des piétons, des cyclistes et des véhicules de transport en commun. Le partage de l'espace public est indispensable, pour que chacun ait sa place sans gêner l'autre, une nouvelle configuration de la voie, ralentira de fait les automobilistes.

Projet et aménagement

Après désignation d'un comité de pilotage, constitué de plusieurs membres du département, de la sécurité, des parents d'élèves et d'élus locaux, le choix s'est porté sur la création d'un aménagement total du 403, qui permettrait de faire cohabiter en sécurité tous les usagers de l'espace public.

C'est pour cela que, projeteurs et aménageurs se sont penchés sur l'élaboration d'un projet d'aménagement, de façon à gommer l'aspect routier de l'environnement pour en souligner au contraire la nature urbaine. Cette partie retraitée viserait d'abord au respect effectif de cette limitation de la vitesse à 50 km/h : largeur des voies réduite à deux mètres cinquante, utilisation d'un dôme central pour créer un déhanchement modérateur de vitesse et de dépassement, surélévation des carrefours constitués de revêtement de couleur différente.

Côté piétons le changement ne serait pas du moindre non plus, on notera principalement la création d'un cheminement piétonnier, le tout couronné d'un éclairage dans sa totalité.

Moyens

Une telle approche conduit en général à des projets et des investissements peu compatibles avec les capacités budgétaires d'une petite commune : la réflexion, mûrie avec les partenaires de la municipalité (Conseil Général, Conseil Régional, Direction Départementale de l'Équipement et les services de l'État) le coût du réaménagement se situerait aux alentours de 5 millions de francs, dont une bonne moitié à la charge de la commune, mais ce projet a la possibilité de remplir les conditions d'attributions de subventions au titre du contrat triennal déjà engagé.

L'ouverture d'une volonté d'aboutissement, nous entraîne à construire un calendrier : la première des dates à retenir est le lundi 1^{er} février 1999, date du Conseil Municipal public servant à dégager au budget primitif 99, un montant de 350 KF, afin d'engager au plus vite la réalisation de ce projet. La deuxième date importante sera celle du commencement des travaux, elle se situerait en période de congés scolaires juin, juillet, août 1999.

PROJET D'AMENAGEMENT (légende du plan)

1 - SECTION ENTRE LE RD 133 ET LES LOTISSEMENTS

- Bande centrale en béton imprimé
- Haies séparatives côtés nord et sud
- Allée piétonne en béton côté sud
- Assainissement rejet dans fossé nord
- Comblement du fossé sud
- Eclairage mixte chaussée et allée piétonne

2 - CARREFOUR RD 403 ET LES LOTISSEMENTS

- Revêtement de la chaussée en béton ou enrobé de couleur
- Trottoirs avec barrières de protection
- Mise en conformité des feux avec adjonction de radars de vitesse
- Eclairage mixte chaussée et allée piétonne

3 - SECTION COTE NORD ENTRE RD 133 ET RD 18

- Piste cyclable en béton côté nord pour vélo seulement
- Bussage du fossé nord

4 - SECTION ENTRE LOTISSEMENT ET RD 18

- Bande centrale en béton imprimé
- Haies séparatives côtés nord et sud
- Allée piétonne en béton côté sud
- Assainissement rejet dans fossé nord
- Eclairage mixte chaussée et allée piétonne
- Réfection du cheminement piétons entre le 403 et le RD 18

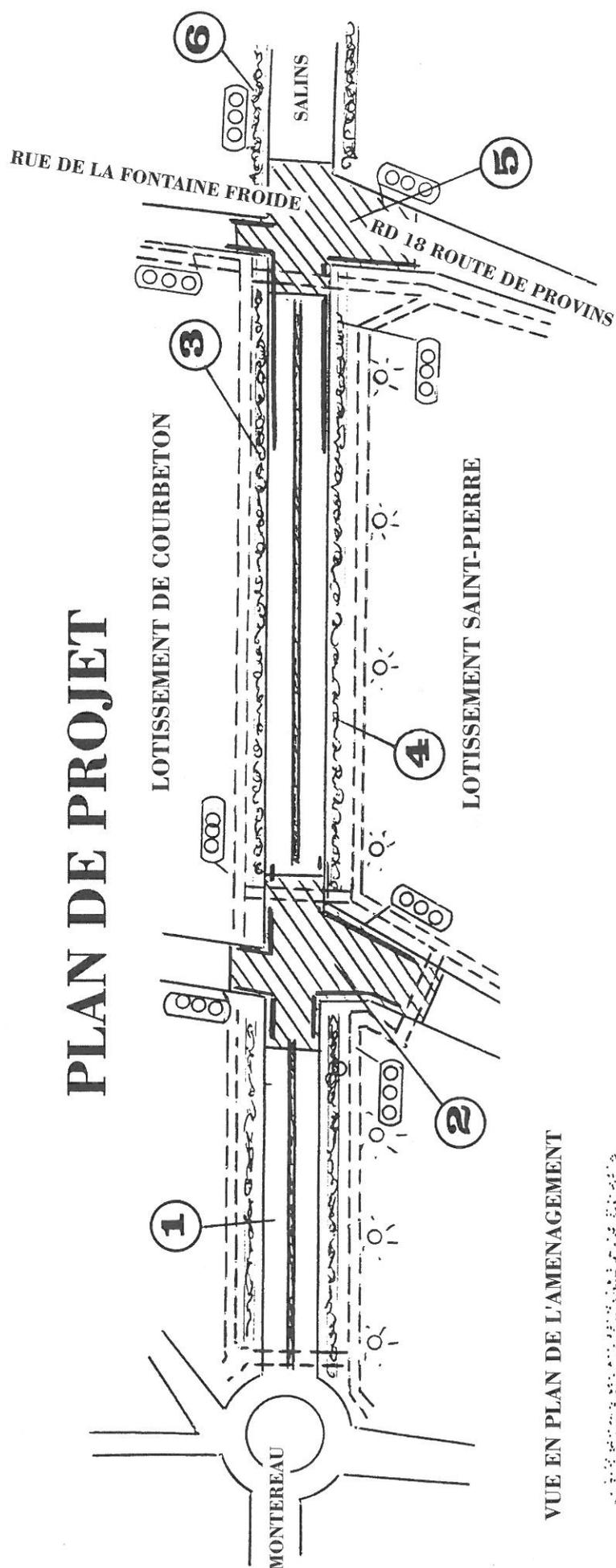
5 - CARREFOUR RD 403 RD 18

- Revêtement de la chaussée en béton ou enrobé de couleur
- Bordures
- Trottoirs
- Barrières de protection
- Mise en conformité des feux avec adjonction de radars de vitesse
- Eclairage
- Plantations d'alignement sur le RD 18

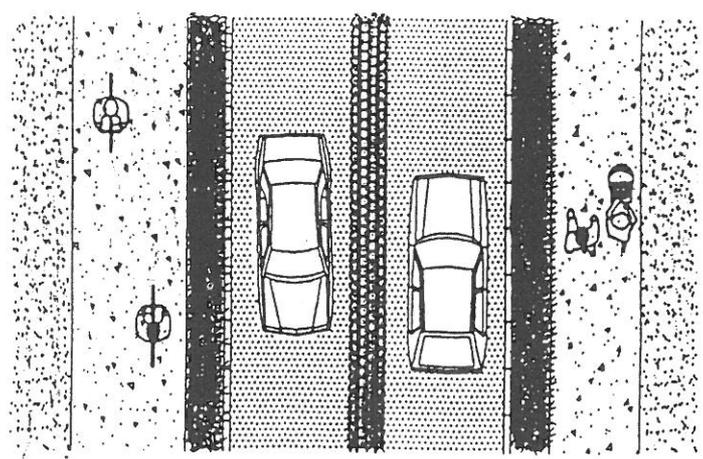
6 - ENTREE D'AGGLOMERATION

- Haies arbustives plantées sur les accotements nord et sud

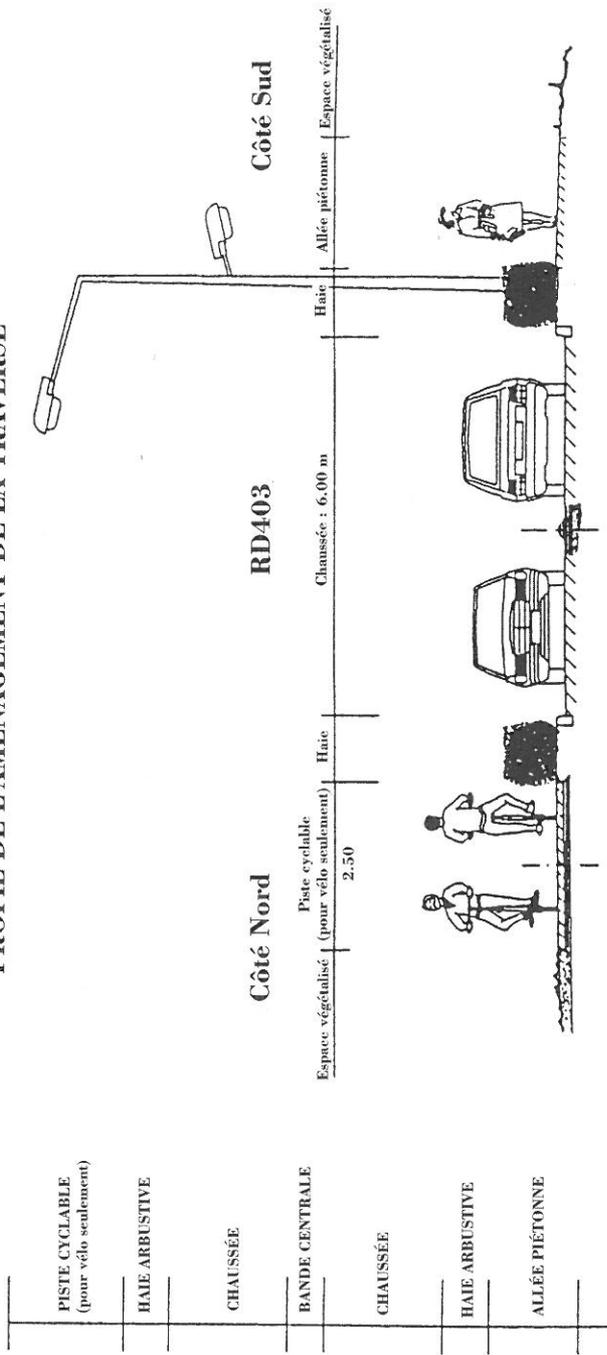
PLAN DE PROJET



VUE EN PLAN DE L'AMENAGEMENT



PROFIL DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE



PISTE CYCLABLE (pour vélo seulement)
HAIE ARBUSTIVE
CHAUSSEE
BANDE CENTRALE
CHAUSSEE
HAIE ARBUSTIVE
ALLEE PIETONNE

L'intercommunalité en débat

La constitution d'une «communauté de communes» est en débat au sein des Conseils Municipaux de plusieurs communes des environs de Montereau.

Depuis plusieurs années, L'amicale des Maires cherche à regrouper les communes du canton dans une structure intercommunale, avec pour but de favoriser le développement de l'activité économique locale.

Ce projet dont les objectifs sont louables, n'a pas pu voir le jour faute de consensus. Des différences trop grandes existent entre les communes rurales et les communes urbaines, entre les communes les plus riches et celles qui manquent de moyens, entre Montereau (ville industrielle et commerçante) et les 13 autres communes et, parmi les autres, entre les plus importantes dont Saint-Germain-Laval et les plus petites comme Courcelles.

Ainsi L'amicale des Maires n'est pas parvenue à bâtir un projet susceptible de concilier les intérêts de chacune des communes du canton.

Sous l'impulsion du Maire de Montereau, les travaux se sont néanmoins poursuivis pour tenter de jeter les bases d'un regroupement dont 7 communes sur 14 ont décidé de s'exclure (Courcelles, Barbey, Forgeés, Laval en Brie, Marolles, Misy et Salins).

Au printemps 1998, en l'absence de consensus, Monsieur JEGO a fait adopter par le Conseil Municipal de Montereau une délibération demandant à Monsieur le Préfet de créer une «communauté de communes du Pays de Montereau» regroupant 7 des 14 communes du canton (Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, La Brosse Monceaux, Montereau, Saint-Germain-Laval, Varennes) et une commune extérieure au canton (Vernou la Celle).

Dans le même temps, le Maire de Montereau demandait à ces communes d'adopter des délibérations allant en ce sens ainsi que les statuts de la future communauté.

Le 8 juin 1998 en réunion de travail, le Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval se prononçait à l'unanimité des 14 membres présents contre ce projet de délibération.

Au mois de novembre, suite à quelques observations formulées par Monsieur le Préfet, le Maire de Montereau proposait aux communes de se prononcer rapidement sur une nouvelle délibération et de nouveaux statuts.

Le 21 décembre, cette question était donc à l'ordre du jour du Conseil Municipal public.

Le Conseil étant divisé sur la position à adopter,

c'est à un débat passionné qu'a pu assister le public présent ce soir là. Quelques personnes ont pu s'exprimer lors d'une interruption de séance.

Au cours de la discussion, il a été abordé l'intérêt qu'il pourrait y avoir à créer une structure intercommunale, pour le développement économique local et donc pour tenter d'améliorer la situation de l'emploi. Sur ce point, le Conseil est unanimement favorable à une coopération mutuellement avantageuse entre les communes.

Ont également été évoqués le risque que Saint-Germain perde une part de son indépendance, la crainte que Montereau avec plus d'un tiers des sièges ait une position hégémonique, l'incertitude de la prise en compte de la zone d'activité de Saint-Germain dans les objectifs de développement, et surtout le fait que la création de la communauté de commune implique une nouvelle imposition pour la population.

Après débat, Monsieur le Maire a proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la communauté de commune du Pays de Montereau sous condition des réserves suivantes :

- que le Conseil de Communauté soit composé de représentants en nombre égal pour chacune des communes adhérentes,
- que la règle de l'unanimité soit appliquée pour toutes les décisions prises par le Conseil de Communauté,
- que la zone d'activité de Saint-Germain-Laval soit reprise en totalité par la communauté, dès sa création.

Cette délibération a été adoptée avec 10 voix pour. Il y a eu 1 abstention, et 4 se sont prononcés contre, en précisant qu'ils marquaient leur désaccord avec la création d'un impôt supplémentaire.

Il reste maintenant à Monsieur le Préfet à prendre une décision, sachant que Varennes et Cannes-Ecluse se sont prononcées contre et que certaines communes, comme notamment Saint-Germain-Laval et La Grande Paroisse, ont émis des conditions à leur adhésion.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas fini de parler de l'intercommunalité.

Recensement de la population : c'est pour bientôt

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en « communautés » (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée.

Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...).

Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

Recensement militaire

Attention : il concerne dorénavant les filles et les garçons

En conséquence, les jeunes filles et les jeunes gens, nés en janvier, février et mars 1983, doivent se faire recenser en mairie avant fin avril 1999, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Brèves

Groupement Coopératif des Consommateurs de la région Parisienne (G.A.C.)

Permanence juridique « les conseils du G.A.C. »

Pour tous vos problèmes :

- de consommation (garage, pressing, achat de meubles,...)
- de baux locatifs (congès à donner, loyer excessif...)
- de copropriété (contrôle des charges, désignation du syndic, financement des travaux...)
- d'assurance...

N'hésitez pas à vous rendre tous les 3^{ème} lundi du mois de 10h à 12h : rue Edmond Fortin, salle n°6, 77130 Montereau Fault Yonne.

Pour tous les adhérents et non-adhérents du secteur Nord et de Seine et Marne calendrier des permanences 1999 :

lundi 18 janvier, lundi 15 février, lundi 15 mars, lundi 19 avril, lundi 17 mai, lundi 21 juin.

Pour éviter toute attente, prenez rendez-vous auprès du G.A.C.

Valérie Bruneau - tél. : 01 64 39 42 99.

Collecte des objets ménagers encombrants

La collecte des objets ménagers encombrants aura lieu dans votre commune le lundi 1^{er} mars 1999 dès 5h30.

Définition des objets ménagers encombrants :

Les déchets encombrants ou « monstres » sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

Ne sont pas compris :

Les bouteilles de gaz, batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers. Les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

C.C.A.S. Permanence assistante sociale

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous le 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 17h, en mairie.

Les prochaines auront lieu les lundi 25 janvier et 22 février 1999.

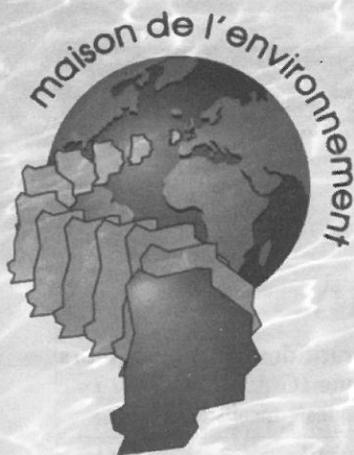
Centre médico social

Les consultations de Santé Publique auront lieu tous les mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h au centre médico social, V5 rue Victor Hugo, Montereau.

Les missions du service sont :

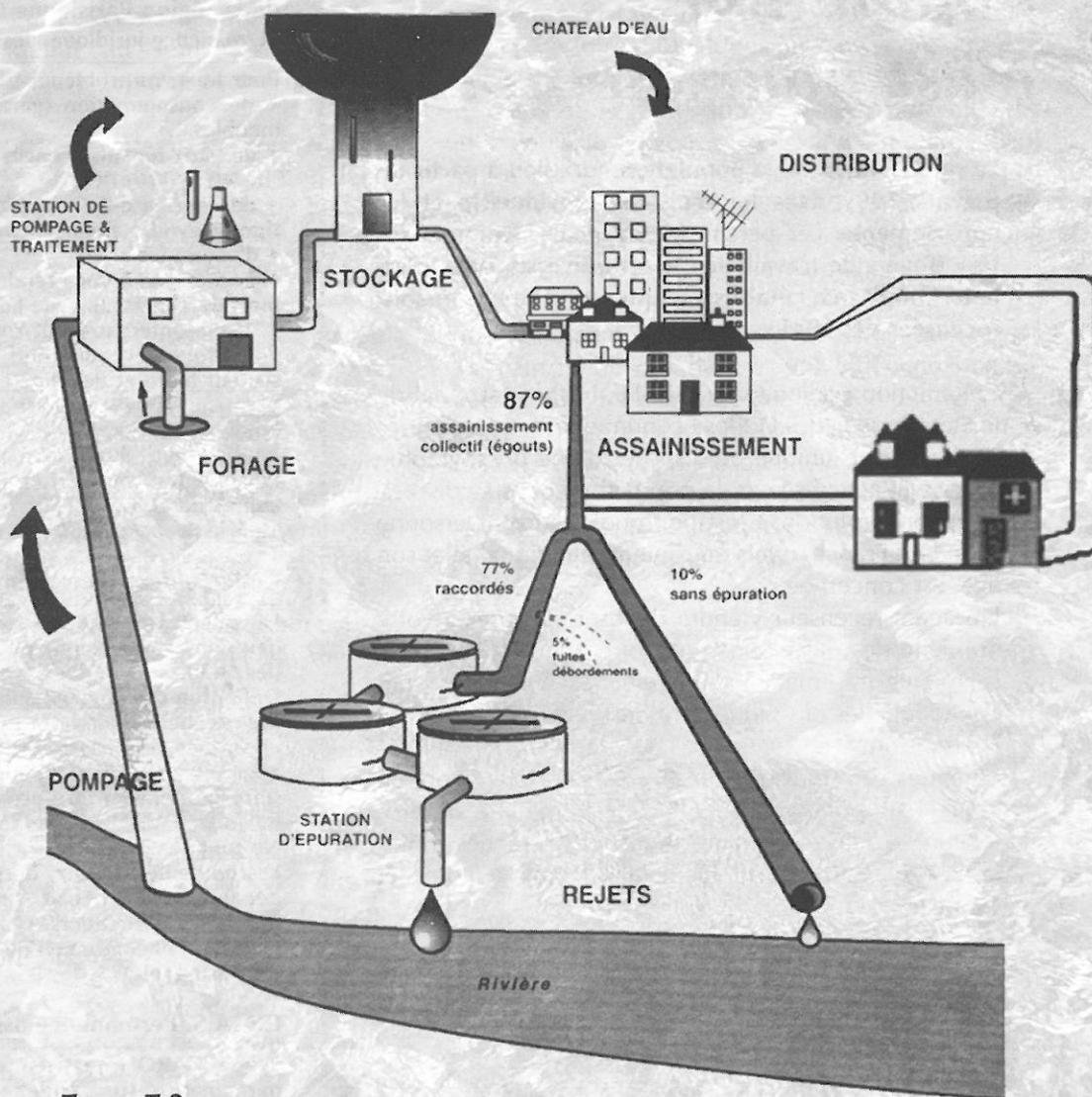
- centre de vaccination : mise à jour gratuite des vaccinations obligatoires (DTP - BCG et tests tuberculiques), administration gratuite après prescription des vaccins recommandés.
- centre de dépistage gratuit du Sida (CDG) et des autres maladies sexuellement transmissibles.
- consultations médicales pour les allocataires du R.M.I. et pour les personnes démunies et ou sans couverture sociale.

Pour prendre rendez-vous, nous contacter au 01 64 70 36 24 le mercredi toute la journée, le jeudi et le vendredi après-midi.



Si l'on parlait un peu

Le circuit de l'eau à usage domestique



Analyse de l'eau (Saint-Germain-Laval)

Paramètres organoleptiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Odeur			absence	
Couleur			absence	

Paramètres physico-chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Turbidité	NFT90033	NTU	0,1	< 2
pH à 20°C	NFT90008	unités pH	7,6	> 6,5 et < 9
Conductivité à 20°C	NFT90031 (12/77)	µS/cm	525	

Caractéristiques chimiques	Méthode	Unité	Valeur	Norme
Nitrates	NFT 90 012 (96)	mg/l N03	40	< 50
Chlore libre	NFT90038	mg C12/l	0,16	

de l'eau !!!

Si l'on parlait facture !!!

Vous allez voir apparaître sur votre prochaine facture dans le paragraphe «COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES», à la rubrique 0402 la participation Syndicat SIRMOTEU, une augmentation de 0,47 F. au m³ consommé, se qui portera le montant de 1,75 F. à 2,22 F., et ceci pour les consommateurs raccordés au réseau d'assainissement, en raison d'une plus value accordée au retraitement des boues réalisées par le SIRMOTEU. Cette augmentation a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en séance le 21 décembre 1998.

- 4 -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SEINE ET MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL

Stance du 21 DECEMBRE 19 98

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT DIX HUIT
et le VINGT ET UN DECEMBRE

à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur LENTES Jean-Claude

Présents : Messieurs LENTES, BEGUINE, GOIX, LEGAY, SZAJA, Madame
TOUSSAINT, Madame LE BEUX, Messieurs LEBIGOT, MARTIN, ROTHE,
Messdames RICHTIN, TRAPON formant la majorité des membres en exercice.
Madame TRAPON a (ont) été nommé(s) secrétaire(s).

Représentés : Monsieur FRANITCH par Madame TOUSSAINT
Monsieur LASALLE par Monsieur BEGUINE
Madame LEGAL par Madame LE BEUX

Absents : Messieurs COUTURE, D'EUSANIO

Afin de prévoir les investissements nécessaires et
obligatoires, réalisés dans le cadre du SIRMOTEU,

Le Conseil : Monsieur le Maire entendu,
et après en avoir délibéré,

- décide d'augmenter le prix de l'eau au m³ consommé de
0,47 F à dater du 1er Janvier 1999, la surtaxe du SIRMOTEU
passe ainsi de 1,75 francs à 2,22 francs pour tous les
consommateurs raccordés au réseau d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

Le Maire,




**AUGMENTATION DE LA
SURTAXE COMMUNALE**

M ^o COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION		
	Relevé le 16/10/98 964	Estimé le 02/07/98 938	26 m ³		

Détail de votre facture		Quantité	Prix Unitaire F. HT	Montant Consommation F. HT	Montant Abonnements et autres F. HT	Sous-totaux F. HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU							
ABONNEMENT							
0104	Part Lyonnaise des Eaux				64,79		5,5
CONSOMMATION							
0133	Part Lyonnaise des Eaux	26m ³	2,8288	73,55			5,5
0236	Part Syndicat des Eaux de Salins	26m ³	1,90	49,40			5,5
0812	Part Agence de l'Eau préservation Ressource	26m ³	0,54	14,04			5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
COLLECTE ET TRAITEMENT							
0301	Part Lyonnaise des Eaux	26m ³	1,3311	34,61			5,5
0401	Part Communale	26m ³	2,27	111,02			5,5
0402	Part Syndicat SIRMOTEU	26m ³	1,75	45,50			5,5
ORGANISMES PUBLICS							
0616	AGENCE SEINE - NORMANDIE POLLUTION	26m ³	2,60	67,60			5,5
0701	FONDS NATIONAL DES ADDUCTIONS D'EAU	26m ³	0,14	3,64			5,5
TOTAL HT				399,36	64,79	464,15*	
MONTANT TVA (à 5,50 %)				21,97	3,56	25,53	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits				421,33	68,35	489,68	
NET A PAYER						489,68 F.	

* Dont 172,95 F. pour LYONNAISE DES EAUX

Par ailleurs selon article 14 de la loi sur l'eau la contre valeur de la redevance de pollution reste inchangée pour 1999, et est donc maintenue à 2,74 F.

Les paramètres soumis à la redevance sont les suivants.

MES	(matières en suspension)	172,14 F/kg/j
MO	(matières oxydables)	405,98 F/kg/j
NR	(azote réduit)	429,67 F/kg/j
MI	(matières inhibitrices)	9804,00 F/kilo/equitox/j
MP	(phosphore total organique et minéral)	366,95 F/kg/j
AOX	(composés organohalogénés)	2643,00 F/kg/j
METOX	(métaux et métalloïdes)	2643,00 F/kg/j

Les bruits de voisinage

Les bruits de voisinage agissent de façon négative tant sur l'environnement que sur l'individu.

Avant de recourir aux sanctions, des actes simples de civisme, non contraignants et efficaces, peuvent régler à l'amiable les différends.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun.

Respecter celle des autres est un devoir pour tous.

Tout bruit annoncé est mieux toléré

- Prévenir les voisins en cas de festivités exceptionnelles.
- Ne pas considérer le salon comme une discothèque.

Mon plancher est celui de mon voisin

- Eviter d'installer les hauts-parleurs à même le sol.
- Eviter de porter des talons sur du carrelage.
- Mettre aux pieds des chaises des bouts insonorisants.

Savoir être discret

- Eviter de claquer les portes.
- Emprunter les escaliers de façon silencieuse.
- Ne pas laisser son chien aboyer inconsidérément. L'éduquer dès son plus jeune âge.
- Effectuer ses travaux à des horaires acceptés par tous.
- Maintenir en bon état le pot d'échappement de son véhicule.
- Eviter de faire tourner trop longtemps les moteurs au ralenti.

En cas de désagrément

- Ne pas répondre au bruit par le bruit : envenimer la situation ne sert à rien.
- Contacter le fauteur de bruit pour lui expliquer, calmement et avec courtoisie, votre gêne.
- L'inviter à venir se rendre compte, par lui-même, des désordres qu'il cause.
- Envisager avec lui des solutions raisonnables et consensuelles.
- Si la situation ne s'améliore pas, votre interlocuteur est alors le Maire, responsable de la tranquillité publique sur la commune.
- Penser, toujours, à faire part de vos doléances par écrit.

En cas de sanction, vous risquez une contravention de 3^{ème} classe (amende de 450 à 3 000 F.).

“ *Respecter les autres, c'est se respecter soi-même.* ”

Communiqué de presse

Du 27 au 31 janvier 1999 : les Compagnons du Devoir ouvrent leurs portes...

Métiers, voyage, partage... Les Compagnons du Devoir invitent la jeunesse en quête d'une orientation professionnelle ou d'un mode de perfectionnement dans un métier, à venir les rencontrer afin de découvrir un système de formation original basé sur l'alternance, le voyage et la vie communautaire.

Les Compagnons du Devoir de Paris organisent pour cela des journées portes ouvertes : du 27 janvier au 31 janvier 1999 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 - 1, place Saint-Gervais - 75004 Paris.

Cette manifestation est organisée simultanément dans 40 autres Maisons des Compagnons du Devoir en France et en Europe. Cette manifestation annuelle est l'occasion pour un public constitué essentiellement de jeunes, de parents, d'enseignants, d'acteurs de l'information et de l'orientation professionnelles et de chefs d'entreprise, de dialoguer avec des hommes de métier et des jeunes en cours de formation.

Les Compagnons du Devoir de Paris organisent des ateliers vivants dans les différents métiers du Compagnonnage du Devoir. Ils participent ainsi à la valorisation des métiers qu'ils proposent, et notamment ceux de chaudronnier, couvreur, charpentier, maçon, serrurier, en mettant l'accent sur leurs spécificités, leurs secteurs d'activité, les matériaux utilisés, les formations, les plans de carrière envisageables...

Ces journées portes ouvertes seront déclinées autour du thème de l'accompagnement, préoccupation majeure des Compagnons du Devoir qui souhaitent guider et conseiller les jeunes durant toute leur formation. Ils participent ainsi à l'aboutissement de leur projet professionnel et personnel. Entrée libre.

Inauguration : le mercredi 27 janvier à 19h - Maison des Compagnons du Devoir de Paris - 1, place Saint-Gervais - 75004 Paris

Contact presse : Xavier Bonnet - tél. 01 48 87 38 69 - fax : 01 48 87 08 78.

E.S.L. Section anim'



Comme chaque année, le Père Noël accompagné de ses elfes, s'est rendu le samedi 19 décembre 1998, dans les rues de notre village afin de distribuer des friandises aux petits et grands.

Nous espérons que cette journée fut agréablement délicieuse dans la mémoire des enfants de Saint-Germain-Laval.

Par la même occasion, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année à venir et nous vous

donnons rendez-vous le dimanche 14 février 1999 pour notre superbe crêpe-party (salle l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval). Au cours de cette journée, aura lieu une élection de mini-miss. Si vous désirez inscrire votre enfant (un par famille, entre 8 et 10 ans), il vous faut venir le jour même de 10h à 11h30. Nous vous communiquons par la même occasion que la section anim' recherche des bénévoles pour ces manifestations.

Bonne année 1999.

Les membres de la section anim'



Crêpe-party

le dimanche 14 février à 14h00

(salle l'Orée de la Bassée)

à Saint-Germain-Laval

Elections des mini-miss

Karaoke et jeux

Mini-loto enfant

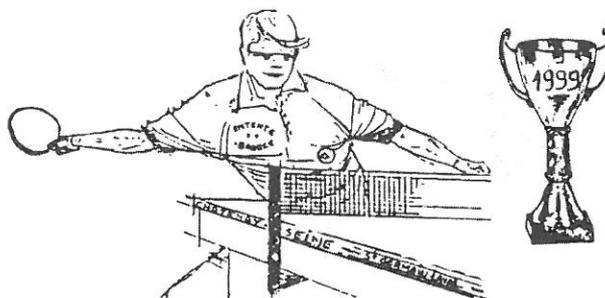
gratuit

TENNIS de TABLE

(Tournoi homologué UFOLEP)

Organisé par
L'ENTENTE de la BASSEE

CHATENAY sur SEINE
St GERMAIN LAVAL



SALLE POLYVALENTE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

* **Le SAMEDI 06 Mars 1999: de 14 h 00 à 20 h 00.**

(Ouvert à tous les jeunes joueurs (euses) licenciés ou non, CI 70 max) Tableau spécial Filles si effectif suffisant ?

- TABLEAU J1: (garçons et filles nés (ées) en 1984 et après)

- TABLEAU J2: (garçons et filles nés (ées) en 1982 et après)

* **Le DIMANCHE 07 Mars 1999: de 09 h 00 à 20 h 00.**

- TABLEAU A: (Messieurs NC/80/75. Féminines NC à 60). **à 09 h 00**
(Ouvert à tous; non licenciés acceptés)

- TABLEAU B: (Messieurs NC à CI 65 et Féminines NC à 50). **à 13 h 00**

- TABLEAU C: (Messieurs NC à CI 50 et Féminines NC à 35). **à 11 h 00**

- TABLEAU F: (Féminines (tous âges) de NC à 35). **à 15 h 00**
(Ce tableau ne sera réalisé que si un effectif suffisant existe ? 8 environ).

* DEROULEMENT DU TOURNOI: POULES de 3 ou 4 joueurs puis ELIMINATOIRES DIRECTES dans un tableau principal + consolante si l'horaire le permet?

* COUPES aux vainqueurs; TROPHEES aux finalistes; MEDAILLES ou LOTS en 1/2 et en 1/4 de finales.

* BUVETTE et RESTAURATION permanente sur place... (accueil et prix "sympas").

* TARIFS: Jeunes du samedi = 15 F (un seul tableau possible). Tableaux A, B, C, du dimanche = 25 F. (Inscription possible sur deux tableaux maximum = 45 F). Tableau F (20 F Inscription sur place avant 15 h 00)

* **INSCRIPTIONS: A faire parvenir (avec paiement par chèque) au nom de A.S.L CHATENAY pour le: JEUDI 04 Mars 1999 au plus tard à:**

Jean- Louis BREYSSE 1 rond point Blaise 77126 Châtenay sur Seine
Tél: 01 64 31 32 89 (pour tout renseignement ou inscription tardive)

(les inscriptions ne seront acceptées le jour du tournoi qu'en fonction des places éventuellement disponibles)

Tennis de table : A.C.S.G. Entente de la Bassée

Jeunes : championnat par équipes

Cadets et minimes remportent toutes les rencontres de leur poule dans la 1^{ère} phase. Ils disputeront la 2^{ème} phase en 1^{ère} division.

Félicitations à tous pour ces succès et pour leur sportivité.

Critériums individuels départementaux :

On met les mêmes et on recommence... Benjamin MINÉO, James DUBUC, Romain ROUX se qualifient pour le Régional Ile de France.

Quant au poussin Jean-René MINÉO, il remporte le titre de **Champion de Seine et Marne** et la coupe. Bonne chance à tous pour les Régionaux et la suite.

Coupes nationales : nos «trois mousquetaires» vont disputer la finale départementale contre Melun.

Tournois : Benjamin MINÉO gagne à Varennes et Romain ROUX est finaliste à Veneux les Sablons.

Un grand bravo à tous ces espoirs et souhaitons aux nouveaux venus au club autant de succès dans les années à venir.



Benjamin MINÉO

Entraînements

Ecole de Courbeton
Mercredi de 17 à 19h et dimanche de 10h à 12h.

Club de l'Age d'Or

Nous organisons du 25 avril au 1^{er} mai une croisière «**La Hollande et le Rhin Romantique**», 7 jours à bord du bateau Liberté, pont Loreley.

Au programme

Bruxelles - Amsterdam (Volendam et Keukenhof) puis croisière : Nijmegen - Cologne - Konigswinter - Rudesheim (par Coblenche et la Loreley) -

Wiesbaden - Manheim et Strasbourg (retour en car).

Prix par personne :

3 750,00 F. payables en 4 fois

Inscriptions et renseignements :

M. VIBERT au 01 64 32 72 02

Prochaine sortie le 18 mars au Casino d'Enghien pour l'opérette Andalousie de F. LOPEZ.

Pont Loreley

M.S. LIBERTÉ

74 cabines doubles • toutes équipées douche et WC • radio • chauffage central • salon • salle à manger • grand pont soleil • radar • radiotéléphone • électricité 220 V • climatisation pont Loreley • appareils utilisables uniquement en Forminqueur (sauna, bains bouillonnants, table de massage, solarium, table d'enveloppement aux algues, différents appareils de remise en forme) • bateau spécialisé remise en forme et amincissement • longueur : 105 m • largeur : 10 m • construction 1991.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

LES LIVRES

C'EST BON POUR LES BÉBÉS

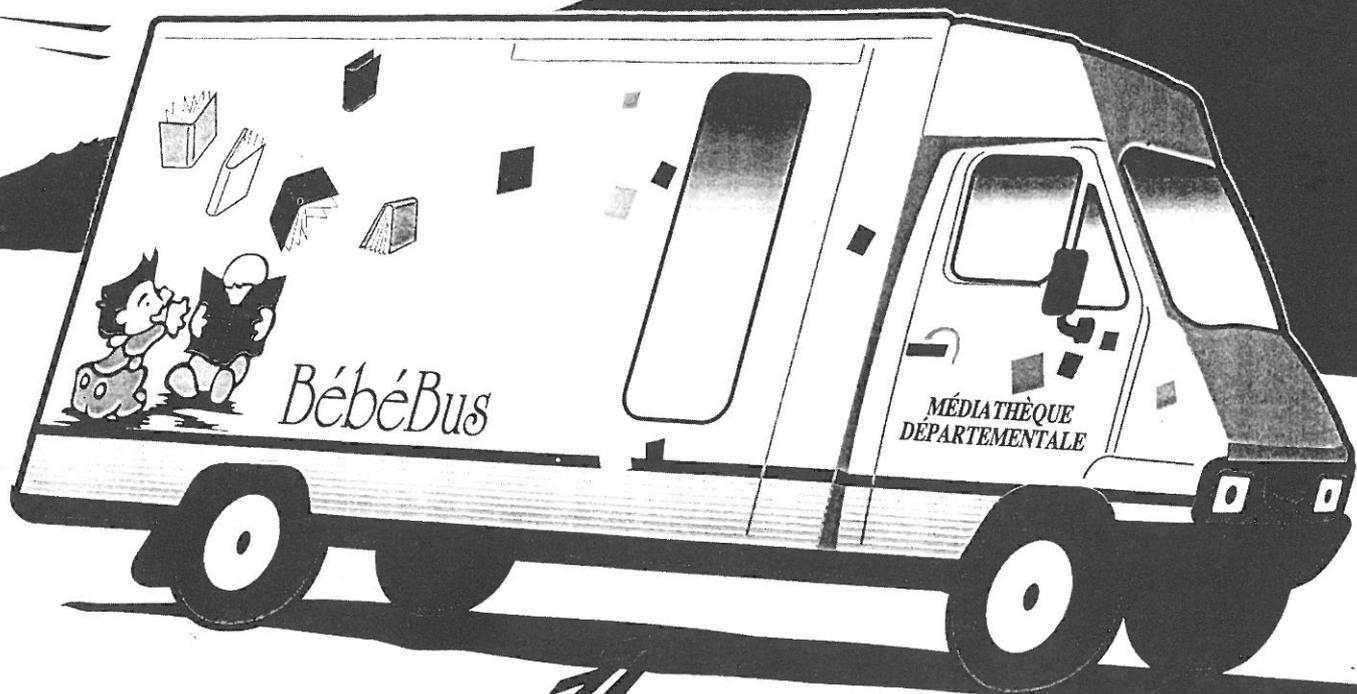
Prêt gratuit dans le bébéBus

Saint-Germain-
Laval

De 10h30 à 11h30

Les vendredis 12 février, 9 avril et 11 juin

devant l'école des Mûriers



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**